

Séance du 23/04/2015

Date de convocation : 16/04/2015

L'an deux mil quinze, et le vingt-trois avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric CHAPUIS, Maire.

Date d'affichage : 09/04/2014

Présents : Jean GODARD, CHAPUIS Frédéric, Christophe GUICHARD, BRENOT Ludovic, FAUCHON Eric, Catherine JACHEZ, Marie PASCAL, Alexandre ORMAUX, Stéphanie JUPILLE, FALVO Armand, MAILLOT François.

Absent excusé :

M Christophe GUICHARD a été élu secrétaire.

2015-14

Objet de la délibération : **ELECTION DU MAIRE**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

– M. Frédéric CHAPUIS : 9 voix (neuf)

- M. Frédéric CHAPUIS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

.

2015-15

Objet de la délibération : **ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M .Ludovic BRENOT : 10 voix (dix)

M. Ludovic BRENOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du Second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Mme Marie PASCAL : 10 voix (dix)

Mme Marie PASCAL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Second adjoint au maire.

- Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M ORMAUX Alexandre : 10 voix (dix)

M ORMAUX Alexandre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Frédéric CHAPUIS